Réunion d'informations syndicales

Y-a-t-il un pilote à TED ?

GROUPE THALES
www.cfdt-thales.com

Pour beaucoup d'entre nous, le retour des congés a été vite éclipsé par l'incertitude du manque de charge dans les ateliers et les conséquences de la baisse des commandes au Spatial.

Nous développerons notre intervention autour de deux sujets :

- Le délit d'entrave
- La situation économique et ses conséquences

Sur le premier sujet, depuis l'annonce au CCE du 1er juillet de la baisse de commandes au Spatial qui affecte à la fois le site de Vélizy et le site d'Ulm, la Direction par l'intermédiaire de la RH n'a pas cessé de proposer des postes pour aller soit à Thonon, soit en Belgique ou ailleurs. Bref elle déroge aux accords que nous avons et elle déroge au droit du travail qui stipule qu'en cas de baisse de charge, l'employeur doit informer préalablement les instances (ici le CCE) sur les mesures à mettre en place. Elle peut également convoquer la commission emploi formation pour l'informer des déplacements, des détachements ou des mobilités des salariés.

La CFDT a écrit à la DRH le 21 juillet pour que cela cesse.

Vous le savez, elle a passé outre, c'est pourquoi aujourd'hui, le CE a l'intention d'aller en justice pour délit d'entrave et pour que le dialogue social dans l'établissement soit respecté.

Un CE extraordinaire est prévu le 10 septembre afin de mandater le Secrétaire pour ester en justice pour délit d'entrave.

Sur le deuxième sujet, depuis le CE du 23 juillet, nous avons eu des informations sur les répercussions de cette baisse de commandes sur la partie amont de la ligne Ground. Donc cela affecte aussi bien le Spatial qu'une partie du Ground et depuis plus rien. La CFDT a distribué un compte rendu du CE le 27 août.

Cependant, nous savons par expérience qu'en pareille situation, l'entreprise et l'établissement ne vont pas rester ainsi ad vitam aeternam, qu'elle va finir par convoquer un CCE extraordinaire afin d'une part de donner des informations sur la situation de Vélizy et d'autre part de proposer des mesures sociales.

Plusieurs scénarii sont possibles. Soit elle considère que c'est conjoncturel, c'est-à-dire qu'il y a ponctuellement une frilosité bancaire, par exemple, au niveau des

constructeurs de satellites, soit c'est structurel, comme par exemple un changement de technologie.

Face aux demandes des Organisations syndicales, de l'inquiétude des salariés, la Direction a finalement fixé un CCE le 22 septembre 2015, avec comme sujet l'évolution économique du Spatial, ses conséquences sociales et les mesures pour y répondre.

Aujourd'hui, nous savons que nous ne sommes pas les seuls impactés par cette baisse de commandes. Boeing, fabricant de satellites, a déjà réduit ses effectifs, suite à l'arrêt des financements ou des garanties financières de la banque Exlm (source Air & Cosmos). On sait également que L3 Com, branche ETI (tubes spatiaux), concurrent direct de TED, accusent une baisse de charge avec en conséquences une réduction d'un tiers des effectifs.

On sait également qu'à Ulm, ils ont épuisé le flexitime (genre d'annualisation du temps de travail), et qu'ils devraient faire du chômage partiel prochainement.

Dans tous les cas, vous serez informez des mesures que la Direction compte mettre en place et sur nos propositions.

Pour la CFDT, nous sommes plutôt favorables à une solution qui protège au maximum l'emploi des salariés sur le site de Vélizy de façon à ce que si les commandes arrivent, notre réactivité ne soit pas pénalisée.

La CGT a initié cette réunion d'information, à laquelle la CFDT et la CGC sont aussi parties prenantes afin de connaître votre ressenti et d'essayer dans la mesure du possible de répondre à vos questions.

Nous vous le répétons. Tant que la Direction n'a pas fait d'annonce par la voie du CCE et du CE, vous pouvez dire non à tout changement de poste ou de mobilité. Si c'est le cas, venez en parler avec un délégué CFDT.

Il est clair qu'aujourd'hui, elle essaye par tous les moyens (souvent sonnant et trébuchant) de vous convaincre, mais là encore, cela répond à des mesures individuelles qui peuvent s'avérer différentes d'une personne à l'autre, alors que nous sommes les interlocuteurs pour négocier des mesures collectives.

Au CCE du 1er juillet, le scénario bas était de 550 tubes pour le 2ème semestre (Ulm et Vélizy). Qu'en est-il aujourd'hui ?

Devant ces incertitudes, l'inquiétude croissante des salariés, il y a urgence que la Direction informe d'une part les salariés et leurs représentants sur la situation présente, et d'autre part pour que le dialogue social reprenne ses droits.

Vélizy, le 10 septembre 2015